

SEGUICE

Republique Démocratique du Congo
Ministère des Finances
Direction Générale des Douanes et Taxes



Direction Provinciale du Congo-Central

N° DP-KC/Sec/SDA/DIR/12021
10 061

NOTE DE SERVICE

- Aux Chefs des bureaux de la DGDA/Kongo Central;
- Aux Usagers de la Douane;
- Aux Transporteurs Routiers.

Concerne : Soumission de la déclaration de chargement Terrestre au travers de la plateforme du GUICE.

1. La Direction Provinciale de la DGDA/Kongo Central porte à la connaissance des transporteurs ou de leurs représentants œuvrant aux postes frontaliers de LUFU dans la Province du Kongo Central, qu'à dater de ce Lundi 29 Novembre 2021, l'accomplissement des formalités douanières, consistant au dépôt de la déclaration de chargement dans le Système Sydonia Word, sera subordonné au passage obligatoire de la plateforme du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur, GUICE en sigle, mis en application suivant Décret n°15/019 du 15 octobre 2021;
2. Toute demande d'amendement d'une déclaration de chargement à l'initiative du transporteur ou du commissionnaire en douane doit, désormais être soumise à la douane depuis la plateforme du Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur, GUICE en sigle;
3. Le Chef du Bureau de LUFU est chargé, en ce qui le concerne de veiller à l'application strict de la présente note.

Fait à Matadi, le 08 / 11 / 2021

LE DIRECTEUR PROVINCIAL
ZOB BOKANYA LOMBOTO
 09.11.2021

CI : SEGUICE/Matadi.

Tousjours disponible aujourd'hui plus qu'hier et demain plus qu'aujourd'hui!
 Immeubles SOCOPE et SAFRICAS, sise Avenue Pêcheries
 N° 16, Quartier CINE PALACE, Commune de Matadi
 E-mail : dedascdhkc@gmail.com